



# LES DIMENSIONS SOCIOPOLITIQUES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE AU LIBAN (2008)

*Fadia Kiwan*

---

**CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/51**

---

**Série sur la migration irrégulière**

*Module socio-politique*

Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration  
et à la circulation des personnes



**CARIM**  
**Consortium euro-méditerranéen pour**  
**la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière**  
**module socio-politique**  
**CARIM-AS 2008/51**

**Les dimensions sociopolitiques de la migration irrégulière au Liban (2008)**

Fadia Kiwan

Institut des sciences politiques, Université Saint Joseph, Liban

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Villa Malafrasca  
Via Boccaccio, 151  
50133 Firenze (FI)  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 755  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé :**

La migration irrégulière au Liban est liée au flou et au véritable laxisme dans le contrôle des frontières libanaises. Les raisons de ce laxisme sont multiples dont la « théorie » de la création artificielle du Liban qui n'a pas été « assimilée » par la Syrie, l'arrivée au pouvoir en Syrie du parti national socialiste arabe, le Baas, qui va progressivement mettre en question les frontières. La présence militaire massive des syriens au Liban même après l'accord de Taëf explique également la prorogation du laxisme libanais et le contrôle syrien des frontières, s'y ajoute le ravitaillement de la résistance nationale libanaise. Comment dans une telle situation définir la « migration irrégulière » ? Le mouvement d'entrée et de sortie aux frontières libano-syriennes est tout à fait libre. Les effectifs les plus nombreux d'immigrés au Liban appartiennent depuis toujours aux syriens.

Par ailleurs, les camps palestiniens qui dérogent à la souveraineté nationale de par leur gestion de leur « sécurité intérieure » ajoutent encore une zone de flou et une catégorie d'incertitude dans le rapport des personnes qui arrivent, qui séjournent et qui quittent le Liban. Le régime libéral libanais attire aussi beaucoup d'opposants en provenance de plusieurs pays arabes. Il attire également les minorités religieuses ainsi que ceux en quête d'opportunité de travail. Une bonne partie de la migration irrégulière est constituée par des personnes entrées légalement et qui sont restées au Liban après l'expiration de leur visa ou de la validité de leur carte de séjour.

Le Liban a besoin de reprendre le contrôle de ses frontières et de son territoire pour pouvoir se prononcer sur ce qui est régulier et ce qui ne l'est pas. Mais tant que la question palestinienne et la rupture du consensus intérieur ne sont pas réglées équitablement, le Liban reste un lieu d'agitation et un couloir d'insécurité pour lui et les autres pays.

## **Abstract**

The paper analyses the socio-political dimensions of irregular migration in Lebanon, and demonstrates that it is intricately linked to the state's ambiguous and lax border control.

The reasons underlying this frail and weakened territorial control can be traced back to various socio-political factors : the theory which accounts for the artificial creation of Lebanon , Syria's military presence in post-war Lebanon, contentious political issues related to Lebanon's armed national resistance and to the unresolved status of Palestinian camps, Lebanon's liberal regime which has always attracted opposition actors in several Arab countries...

In such a situation, defining irregular migration is indeed a controversial task. Lebanon needs urgently to define what irregularity is and what it is not. However, as long as the Palestinian question is not resolved and as long as there is no intrinsic and national consensus on several litigious issues, Lebanon will remain an agitated arena and a passageway of insecurity.

## **Introduction**

La notion de migration irrégulière au Liban est devenue un sujet de controverses dans le domaine politique depuis l'assassinat du Président Martyr Rafic el Hariri le 14 Février 2005, et qui a été suivi d'un mouvement de colère et de contestation de la présence militaire syrienne au Liban. Le 27 Avril de la même année, le Président syrien Bashar El Assad prenait la décision du retrait total et presque instantané des troupes syriennes du Liban. A cette même période, la question du contrôle des frontières a été soulevée du côté libanais et elle a ouvert une polémique sur les entrées et sorties des personnes à partir des frontières libanaises avec la Syrie. Il faut rappeler que ces frontières libano-syriennes longent tout le côté Nord et tout le côté est du Liban qui a des frontières Sud avec Israël et dont le côté Ouest est sillonné par une côte maritime donnant sur la mer. En d'autres termes et si on garde à l'esprit l'état de belligérance entre le Liban et Israël, la Syrie entoure le Liban de deux côtés et le seul accès libre qu'il a par ailleurs est la mer.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons passer en revue les différents aspects qui expliquent la perméabilité des frontières libanaises et qui éclairent les différentes catégories de migrants irréguliers. L'inventaire de ces catégories de migrants irréguliers nous conduira à démontrer le caractère urgent de la question du contrôle des frontières libanaises et nous évoquerons la proclamation à juste titre de deux résolutions du Conseil de sécurité qui appellent au recouvrement du contrôle du territoire par les autorités libanaises. Nous concluons en constatant que si tel n'est pas le cas, le Liban demeurera un couloir d'insécurité pour lui et pour les autres pays.

## **Le flou des frontières**

L'émergence de la controverse sur le contrôle des frontières ne signifiait pas que le problème de la migration irrégulière venait de surgir, mais plutôt qu'il constituait maintenant un sujet de méfiance de la part des autorités libanaises, au moment où leurs relations avec les autorités syriennes s'étaient détériorées d'une manière tragique et brutale. Progressivement depuis, les autorités libanaises ont formulé des revendications plus poussées mais très significatives : il fallait procéder à la démarcation des frontières et à leur délimitation officielle.

Un autre problème qui avait surgi quelques années auparavant, allait lui aussi souligner la nécessaire délimitation et le contrôle des frontières libanaises : les hameaux de Chebaa. En effet, les forces armées israéliennes qui maintenaient une occupation de certaines régions du Liban Sud et Sud Est depuis l'invasion du Liban en 1982, s'étaient retirées de ces régions le 25 mai 2000 sous les coups de la résistance nationale libanaise, illustrée à cette époque par le Hezbollah. Israël avait toutefois maintenu une présence militaire dans une zone du Sud Est du Liban connue sous le nom des hameaux de Chebaa et des collines de Kfarchouba. Ces deux sites avaient une importance stratégique pour le contrôle de la ligne de feu israélo-syrienne d'une part mais avaient aussi un intérêt particulier en raison d'une réserve d'eau très importante dont Israël avait besoin.

Les hameaux de Chebaa et les collines de Kfarchouba constituaient aussi une zone de chevauchement et ou d'ambiguïté dans l'application de différentes résolutions des Nations Unies et principalement les résolutions 243, 336, et 425. Le flou qui plane sur les frontières israélo libano syriennes dans cette zone a ouvert la voie à des controverses politiques nombreuses et surtout à des interprétations contradictoires dans la référence aux résolutions des Nations Unies.

## **Le terrain de la controverse : 242 et 336 ou 425**

Traditionnellement, le Liban s'était aligné comme pays d'appui et non d'affrontement dans le conflit israélo-arabe, en particulier durant les guerres de 1967 et de 1973. Lorsque les résolutions 242 et 336

du conseil de sécurité avaient été établies, le Liban ne s'était pas considéré comme directement concerné, parce que ces deux résolutions stipulaient le retrait israélien jusqu'aux frontières d'avant la guerre de 1967. Au cours de la guerre de 1967, Israël avait occupé les plateaux du Golan et le périmètre de Chebaa-Kfarchouba. Par la suite, Israël a envahi plusieurs fois le territoire libanais, surtout en 1978 et 1982. Suite à l'invasion du Sud Liban en 1978, le Conseil de sécurité avait proclamé la résolution 425, stipulant le retrait israélien de tout le territoire libanais. Dans la conscience politique libanaise l'expression « tous les territoires libanais » signifiait les territoires occupés en 1978 et non avant. Ainsi, lorsqu'en 2000, Israël se retira du Liban en gardant l'axe Chebaa- Kfarchouba, la controverse a été soulevée : Chebaa est-il libanais ou syrien ? Est-il couvert par la résolution 425 ou celle 242 ?

C'est le Hezbollah qui va apporter la réponse en annonçant la poursuite de la résistance à l'occupation jusqu'au retrait total, c'est-à-dire incluant Chebaa. Si le Liban déclarait que Chebaa n'est pas couvert par la résolution 425, cela aurait signifié que c'est la résolution 242 qui couvrirait ce territoire et par conséquent, cela aurait contredit toute la thèse libanaise adoptée jusque là. Cette dernière prétendait que les résolutions 242 et 336 ne concernaient pas le Liban, que seule la 425 le concernait, et qu'après le retrait israélien en 2000, le Liban n'était plus concerné par le conflit israélo-arabe que sous l'angle de la solidarité avec les syriens et les palestiniens.

### **La Syrie déclare que l'axe de Chébaa est libanais**

Comme pour enfoncer les libanais dans le conflit et maintenir la mobilisation de la résistance nationale libanaise contre Israël, les autorités syriennes déclarent officiellement que les hameaux de Chebaa sont libanais et que la Syrie est- naturellement- aux côtés des libanais dans leur lutte pour recouvrer Chebaa. Le gouvernement libanais, embarrassé par le rebondissement de la résistance, après la libération du 25 mai 2000, a ouvert depuis 2005, en particulier, le dossier de la délimitation des frontières libano-syriennes. Avec la détérioration des relations entre les deux régimes, le gouvernement libanais réclamait des Nations Unies une démarcation /délimitation au niveau de Chebaa.

### **Les multiples raisons du laxisme aux frontières libanaises**

La controverse que nous venons de signaler est très significative d'une situation de flou qui date et d'un véritable laxisme dans le contrôle des frontières libanaises. Les raisons de ce laxisme sont multiples. Nous allons les énumérer mais sans vouloir nullement justifier ce laxisme ou légitimer l'une ou l'autre de ces raisons.

#### **1. La théorie de la création artificielle du Liban**

Historiquement, la formation du Liban moderne en tant qu'Etat date de 1920, date à laquelle le général Gouraud, représentant les autorités françaises mandataires, proclamait la formation du Grand Liban.<sup>1</sup> Il avait à ses côtés, le Patriarche des maronites et le Mufti des musulmans. Le nouvel Etat venait exaucer les vœux d'un large mouvement de libanais, en particulier du Mont Liban et il faisait suite au mémorandum adressé à la Conférence de Versailles par le Patriarche maronite Elias Howayek et trois visites de délégations libanaises à Versailles. Le territoire du nouvel Etat se composait du Mont Liban et de quatre régions qui étaient détachées de la grande Syrie- espace territorial composé initialement de Wilayat, provinces-arabes sous l'empire ottoman. La France venait d'exaucer les vœux des libanais au moment où les négociations menées avec le mouvement de l'Emir Faycal semblaient dans une

<sup>1</sup> Le 1er Septembre 1920. Voir E, Rabbath, *La formation historique du Liban politique et constitutionnel*, publications de l'Université Libanaise- Beyrouth. Voir aussi Kamal Salibi, *History of Modern Lebanon*, Caravan Books, 1977.

impasse. L'Emir Fayçal réclamait la formation d'une monarchie arabe incluant le Liban mais avec un statut d'autonomie du Mont-Liban.

Enfin, cet aperçu historique éclaire la suite des relations entre les deux pays. Les premières années maintiennent des services communs sous le mandat français et après l'indépendance du Liban en 1943, le mandat sur la Syrie prendra fin en 1945 en laissant les frontières telles qu'elles avaient été tracées « en principe » en 1923 par la commission Poulet-Colomb envoyée par la SDN.

## **2. Les visées expansionnistes et nationalistes**

L'arrivée au pouvoir du parti socialiste arabe, le Baas, va progressivement mettre en question les frontières.<sup>2</sup> A partir de 1976, le Président syrien Hafez El Assad ne cachera plus son inquiétude relativement aux conflits armés qui s'étaient déclenchés depuis Avril 1975 et qui opposaient les milices chrétiennes de droite- les Kataeb- aux fedayins palestiniens dans les camps des réfugiés. Le 5 juin 1976, le Président syrien précisera dans un discours prononcé devant l'assemblée nationale en Syrie que la Syrie ne pouvait pas rester les bras croisés alors que le Liban s'était embrasé et qu'elle allait voler au secours de « son jeune pays frère ». L'armée syrienne entrera informellement au Liban dès cette date et sa présence au Liban se maintiendra sous plusieurs casquettes jusqu'au 27 Avril 2005, date du retrait définitif des troupes syriennes du Liban. Elle oeuvrait sous le slogan du président syrien « un même peuple dans deux Etats (...) »

Entre 1976 et 2005 déjà, on peut imaginer l'état des frontières entre les deux pays. Bien avant la guerre, l'économie libanaise avait toujours attiré des dizaines de milliers d'ouvriers syriens, dans les secteurs agricole, industriel et dans la construction. A partir de 1976, les effectifs de la main d'œuvre syrienne se sont démultipliés. L'entrée et la sortie du Liban étaient libres ou en tout cas contrôlés par les syriens. De plus, la guerre qui s'est prolongée de 1975 à 1990 et qui a mis le rôle des autorités publiques entre parenthèses, a donné libre cours, de facto, à la circulation des personnes et des produits de toutes sortes tout au long de la ligne des frontières qui séparent les deux pays du Nord jusqu'au Sud Est. Il faut souligner aussi que les frontières maritimes étaient elles aussi aux mains des milices libanaises de différentes formations politiques qui contrôlaient les régions. Plusieurs ports privés ont été ouverts, parfois par des milices et d'autres fois par des particuliers. Le pays était une véritable zone franche.

## **3. Les lignes de ravitaillement des troupes syriennes depuis 1990**

Pour examiner la migration irrégulière au Liban, nous sommes appelés à prolonger la présentation du flou des frontières et à identifier les autres raisons qui viendront s'ajouter aux précédentes. Ainsi, depuis le retour du calme, du consensus et de l'Etat au Liban, après la signature de l'accord de Taëf, une nouvelle phase allait commencer. Elle était marquée par la reconnaissance officielle du rôle militaire syrien au Liban.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Le parti du Baas a fait son premier coup d'Etat réussi en 1963. En 1966, c'est la composante régionaliste du Baas qui réussira un autre coup d'Etat. Les querelles parmi les dirigeants de cette composante, divisés sur la question des priorités : construction d'une armée nationale capable d'affronter l'ennemi israélien ou construction d'une économie socialiste forte, meilleur moyen d'affronter « l'ennemi » ? C'est la première éventualité qui triomphera avec le coup d'Etat du Général Hafez El Assad en 1970. Depuis cette date, le régime syrien a mis en exergue sa stratégie unioniste arabe, ce qui ne rendra pas la vie facile aux libanais.

<sup>3</sup> L'accord de Taëf signé en Septembre 1989 en Arabie Saoudite par les parlementaires libanais pour marquer la fin de la guerre et le retour du consensus national, stipulait que les forces militaires syriennes auraient pour rôle d'appuyer les autorités libanaises dans leur action pour rétablir l'ordre dans le pays. L'Accord signifiait aussi le remerciement des Forces armées syriennes pour ce rôle qu'elles devaient assumer. Toutefois, l'Accord limitait à deux ans - tout au plus - cet appui militaire syrien aux autorités libanaises et disposait que les troupes syriennes se redéploieraient, au terme des ces deux ans dans des points précis de la Békaa, en coordination avec les autorités libanaises. Les points cités à titre indicatif par l'accord de Taëf indiquent qu'au-delà des deux ans, le redéploiement militaire syrien aurait un objectif



La présence militaire massive au Liban expliquera la prorogation du laxisme libanais et le contrôle syrien des frontières. Des considérations de sécurité et de défense seront à chaque fois évoquées pour justifier la tutelle que les forces militaires syriennes exerçaient sur différentes catégories de responsables libanais, dont des responsables de la sécurité et de la défense au Liban. Cette situation va se prolonger jusqu'à la date du retrait brutal des syriens en Avril 2005.

#### **4. Le ravitaillement de la résistance nationale libanaise**

L'appui syrien au Hezbollah, sous le slogan de l'appui à la résistance nationale libanaise contre l'occupation israélienne, allait justifier lui aussi, le contrôle syrien des frontières. Au nom d'une alliance avec l'Iran et le Hezbollah libanais, les autorités syriennes donnaient la priorité aux questions de sécurité et par conséquent, elles justifiaient leur hégémonie sur les appareils libanais de sécurité, de

Comment dans une telle situation définir « la migration irrégulière » ? C'est la sphère de la migration régulière qui se rétrécit, limitée aux personnes qui choisissent d'acquérir une carte de séjour au Liban et parfois d'un permis de travail, alors même qu'elles peuvent s'en passer même en séjournant et travaillant au Liban.

#### **5. Le statut d'exception de la circulation entre les deux pays**

Le mouvement d'entrée et de sortie des syriens est tout à fait libre. Les effectifs les plus nombreux d'immigrés au Liban appartiennent depuis toujours aux syriens. Or l'entrée et la résidence des syriens au Liban n'ont jamais été strictement contrôlées et soumises à une réglementation rigoureuse. Il est d'ores et déjà impossible de parler de migration irrégulière les concernant. Ce type de migration appartient plutôt à la notion de migration circulaire qui sera traitée par ailleurs.

Quant à la possibilité de voir se réorganiser l'entrée et le séjour au Liban de la main d'œuvre syrienne, elle semble écartée pour le moment. Initialement, cette question avait été soulevée sous l'angle de la protection des travailleurs syriens et l'octroi à nombre d'entre eux de droits sociaux et en particulier le droit à la sécurité sociale. Mais une commission mixte interministérielle s'était penchée sur cette question et n'avait jamais réussi à arriver à des conclusions. Le flou de cette migration semble faire l'affaire de tout le monde, les travailleurs qui se déplacent plus librement sans visa ni permis de travail et permis de séjour, les patrons à qui cela épargne déjà des frais supplémentaires dans le coût du travail et les autorités libanaises déjà accablées par les dettes et le déficit de ses services à l'égard de ses propres ressortissants.

#### **6. La dérogation palestinienne à la souveraineté de l'Etat**

Les camps palestiniens au Liban dérogent à la souveraineté de l'Etat sur son territoire. En effet, la présence au Liban de plusieurs camps palestiniens, autonomes dans la gestion de leur « sécurité intérieure » et dans l'émission des attestations et titres d'état civil, ajoute encore une zone de flou et une catégorie d'incertitude dans le rapport aux personnes qui arrivent, qui séjournent au Liban ou qui quittent le Liban. Le drame de Nahr El Bared en est un exemple significatif.<sup>4</sup>

(Contd.) \_\_\_\_\_

stratégique lié à la confrontation israélo-syrienne, vu que le territoire Békaa Ouest, situé à proximité de la capitale syrienne, constituait le flanc de la Syrie.

<sup>4</sup> Nahr el Bared est un camp palestinien situé aux portes de Tripoli, au Liban Nord et qui avait été impliqué dans des conflits qui ont opposé des éléments armés appartenant à une organisation terroriste, Fateh El islam, aux unités de l'armée libanaise au cours de l'été 2007. Les enquêtes menées par l'armée libanaise ont indiqué que la plupart de ces éléments s'étaient infiltrés avec des papiers d'identité falsifiés. Nombreux parmi eux appartenaient à des nationalités du Golfe surtout saoudienne. Le camp les avait accueillis. Ils s'y étaient implantés, avaient pris souvent des épouses, fait des familles, jusqu'au jour où les cellules en veilleuse ont été mobilisées et que les incidents ont débuté dans la région du Nord. Le premier incident dramatique a été l'attaque soudaine et sans motif de plusieurs postes de contrôle de l'armée libanaise et l'égorgement de

## **7. Le Liban comme asile politique ?**

Traditionnellement, le régime libéral avait attiré beaucoup d'opposants en provenance de plusieurs pays arabes, réprimés dans leur pays ou les libertés politiques n'étaient presque jamais respectées ou même reconnues. Le Liban offrait à ces opposant un climat de liberté et une proximité à l'égard de leur pays d'origine. La presse, les média audio-visuels, les éditions, les universités, les centres de recherche, les ONG, les partis politiques constituaient autant de points d'attrait pour les opposants à leurs régimes respectifs. Toutefois, le droit d'asile n'étant pas facilement octroyé par les autorités libanaises, parfois par convenance, parfois aussi par courtoisie à l'égard des régimes arabes eux-mêmes, beaucoup d'opposants profitaient du laxisme des frontières et de la situation politique trouble au Liban pour s'y infiltrer sans papier ou avec de faux papiers.<sup>5</sup>

## **8. Le Liban comme asile économique**

Le Liban a également exercé beaucoup d'attrait sur des ressortissants d'autres pays arabes, en quête d'opportunité de travail dans des pays souvent en crise. Pourquoi alors l'immigration irrégulière ? Parce que les autorités libanaises n'accordent pas de titre de séjour au Liban que si le requérant justifie d'un travail ou emploi qui lui assure sa subsistance. Il faut aussi que le requérant ne présente pas de concurrence avec les libanais. Cette dernière condition a encouragé une main d'œuvre non qualifiée à se diriger vers le Liban, provenant de la Syrie - mais en l'absence de la réglementation nous ne la considérerons pas comme irrégulière, de l'Egypte, du Soudan, Pakistan, Sri Lanka, Cashmere, de l'Inde, des Philippines, du Madagascar, ou de l'Ethiopie.

## **9. Les visas qui expirent ...**

Il faut signaler qu'une bonne partie de la migration irrégulière est constituée par des personnes entrées légalement et qui sont restées au Liban après l'expiration de leur visa ou de la validité de leur carte de séjour. Nombreux sont dans ce cas parmi les domestiques dans les ménages et parmi les ouvriers non qualifiés. Ils sont encouragés par le laxisme de certains appareils de sécurité, à travailler au noir pour faire plus de revenus et sans renouveler leurs papiers. Cette catégorie d'immigrés irréguliers présente surtout des problèmes sociaux parce qu'elle vit au Liban sans bénéficier de la protection que le code du travail accorde à la main d'œuvre étrangère régulièrement établie : assurance maladie, accident obligatoire, contrat de travail, arbitrage de l'Etat etc... Toutefois, la protection offerte par les lois libanaises met comme condition d'être introduit au Liban par un patron et de rester sous sa responsabilité.

## **10. Le Liban comme refuge des minorités religieuses ?**

Cette image du Liban comme lieu de refuge des minorités est récurrente dans le discours politique et dans le référentiel idéologique des formations politiques de droite. Elle est bien entendu fortement contestée par la mouvance de gauche qui insiste généralement sur la nécessaire immersion du Liban dans son environnement naturel arabe, alors que les partisans du Liban-refuge insistent sur les spécificités du pays du Cèdre et sur sa singularité. Historiquement, cette image du Liban-refuge des minorités religieuses trouve trois fondements :

(Contd.) \_\_\_\_\_

plusieurs soldats. Quand les combats se sont prolongés, les autorités palestiniennes dans ce camp se sont lavées les mains de toute responsabilité. Il a fallu à l'armée libanaise plusieurs mois pour venir à bout de plusieurs centaines de terroristes se réclamant de l'Islam et qui s'étaient infiltrés parmi les populations civiles libano-palestiniennes du camp, avec de faux papiers d'identité.

<sup>5</sup> L'entrée et la sortie du Liban étaient aux mains des postes de contrôle syriens, le long des frontières étaient aux mains de contrebandiers, et la protection du séjour au Liban était souvent assurée par des amis, des alliés ou partenaires...

- Le projet maronite du début du 20<sup>ème</sup> siècle tendant à former une entité stato-nationale dans laquelle les chrétiens seraient prépondérants. Ce projet fut réalisé dans l'entité libanaise du Grand Liban proclamé en 1920.
- L'affluence au Liban en 1916 de dizaines de milliers d'arméniens qui fuyaient les massacres perpétrés contre eux en Turquie en 1916. Depuis cette date, des dizaines milliers d'arméniens ont élu domicile au Liban. Ils y ont été intégrés au tissu national libanais, et représentés au Parlement et au gouvernement depuis la naissance de l'Etat.
- L'affluence au Liban de nombreuses familles égyptiennes mais aussi et surtout syriennes lors du changement des régimes politiques en Egypte et en Syrie et surtout avec la mise en œuvre de nationalisation des entreprises dans ces deux pays. Les chrétiens parmi ces familles ont pu acquérir facilement la nationalité. Des familles palestiniennes aussi ont acquis la nationalité libanaise. Manifestement, il importait aux chrétiens d'augmenter leurs effectifs, face à un déséquilibre démographique croissant au profit des musulmans.

### **11. Le nouveau flux de migrants irakiens**

Plus récemment et au fil des guerres successives du Golfe mais surtout depuis l'occupation américaine de l'Irak, la chute du régime du Baas et le déclenchement des hostilités au sein du pays, une forte migration irakienne au Liban est observée. Elle a touché plus massivement les chrétiens irakiens, chaldéens et syriaques. Alors que des sources officielles libanaises estimaient à quelque 100000 personnes, les immigrés irakiens au Liban en 2007,<sup>6</sup> l'Ambassadeur irakien au Liban déclarait à la presse en mai 2008 que les effectifs irakiens encore au Liban s'élèvent à quelque 40000 et qu'il avait proposé au gouvernement irakien un programme d'incitations aux chrétiens irakiens pour revenir dans leur pays et pour convaincre ceux qui sont encore là bas d'y rester. Au cours des années 2007-2008, on a observé en Irak une focalisation des groupes armés sur les chefs spirituels chrétiens qu'ils prenaient pour cible dans des enlèvements et assassinats. Ce qui augmentait le désarroi au sein des populations chrétiennes déjà tout à fait déboussolées face à la montée de l'intégrisme islamique.

Les immigrés irakiens - surtout chrétiens - sont-ils en situation irrégulière ? Au départ, il n'est pas difficile d'obtenir un visa d'entrée et de demander l'asile politique au Liban mais la politique des autorités libanaises est très restrictive vis-à-vis des personnes qui se réfugient au Liban et qui souhaitent y rester. La Sûreté Générale coopère avec le UNHCR pour que les réfugiés soient encadrés par ce dernier et reconduits dans leurs pays, sinon orientés vers d'autres destinations. Une partie des immigrés irakiens est en transit au Liban et cherche des opportunités d'émigration lointaine et définitive. Mais une autre situation est observable sur le terrain et concerne surtout les immigrés chrétiens. Ils sont généralement accueillis et encadrés par les autorités religieuses dans leurs communautés respectives et le plus souvent ils se transforment en immigrés clandestins parce qu'ils ne régularisent pas leur séjour au Liban et sont plus ou moins protégés par des réseaux de relations communautaires et parfois politiques.

Les sources officielles que nous avons interrogées au Ministère du travail et au Ministère de l'Intérieur déclarent que les immigrés disparaissent et ne laissent plus de traces. Cette catégorie d'immigrés est candidate au transit, elle est irrégulière mais elle est portée par certains milieux communautaires chrétiens à une insertion dans le tissu multiconnautaire libanais au nom de la théorie du Liban-refuge des minorités chrétiennes au proche Orient. Le déséquilibre démographique au profit des musulmans, et qui est revendiqué par les élites dirigeantes musulmanes pour développer et conforter leurs positions politiques dans le système politique consociatif, encourage les partisans de la théorie du Liban-refuge des chrétiens du Proche -Orient à persévérer dans cette voie.

---

<sup>6</sup> Voir rapport de Fadia Kiwan sur la migration circulaire au Liban- CARIM, 2008.

Dans tous les cas, les quelques dizaines de milliers d'immigrés chrétiens irakiens au Liban ne rétabliront pas à eux seuls l'équilibre démographique entre chrétiens et musulmans libanais. Cela ne règle pas non plus le problème de quelques millions de chrétiens irakiens qui sont encore en Irak mais fortement inquiets sur leur avenir, ou encore qui sont dispersés dans d'autres pays du Proche-Orient, comme la Syrie, la Jordanie ou qui se sont dirigés vers les pays du Golfe. Ces derniers cas de figure sont des formes d'émigration provisoire et ces populations sont en transit vers d'autres destinations plus éloignées mais définitives. Les Etats-Unis semblent être la première préférence des populations irakiennes en mouvement, et les pays européens viennent en second lieu.<sup>7</sup>

Il faut souligner que les populations chrétiennes irakiennes en situation irrégulière et potentiellement en transit sont constituées de familles le plus souvent et dans la plupart des cas, de catégories d'âge moyen et jeune en quête d'un avenir stable.

## 12. L'imminence de la question du contrôle des frontières libanaises

Il est apparu dans les développements précédents combien le Liban est enlisé dans une situation d'insécurité générale du fait - entre autres - de l'absence de contrôle de ses frontières, aussi bien terrestres que maritimes en tout cas<sup>8</sup>. Cependant lorsqu'on parle des frontières, on soulève trois problèmes différents :

1. Celui des postes officiels aux frontières et à ce stade c'est la rigueur des responsables et leur vigilance qui sont en question.
2. Celui des frontières qui longent le pays du Nord jusqu'au Sud et qui traversent les villages. Ce dernier point soulève la question de la complicité, de la contrebande et des mafias.
3. Celui de la nécessaire démarcation des frontières qui sont encore incertaines dans quelques régions. Le gouvernement libanais a réclamé une opération technique de démarcation/délimitation avec la Syrie sur la zone Chebaa. La Syrie a répliqué que cette démarcation/délimitation était à faire à partir de l'extrême Nord du Liban et tout au long de la frontière libano-syrienne.

De plus, le gouvernement libanais a réclamé la mise en place de représentations diplomatiques entre les deux pays et l'ouverture au Liban d'une Ambassade syrienne. La question des frontières n'était donc pas technique mais politique. Elle s'inscrit sur un fond de polémique sur le caractère définitif de l'entité stato-nationale libanaise. Il est utile de rappeler à ce propos que l'Accord d'entente nationale conclu en 1989 à Taëf avait affirmé que le Liban était la patrie définitive des Libanais - ce qui sous-entendait dans le langage politique libanais, que les frontières libanaises, internationalement reconnues en 1923 étaient définitives, donc qu'il n'était pas question ni de partition, ni d'annexion, ni de démembrement. Il reste à démarquer et délimiter rigoureusement ces frontières et à y veiller sérieusement.

---

<sup>7</sup> Ces observations sont fondées sur des entretiens effectués avec des milieux communautaires directement intéressés au problème des chrétiens irakiens et avec des sources officielles concernées mais qui ne peuvent faire des déclarations formelles sur la question.

<sup>8</sup> Durant la guerre du Camp Nahr El Bared en 2007, qui avait opposé l'Armée libanaise à des centaines de terroristes dans ce camp, on a pu remarquer que le Camp Nahr El Bared avait un accès sur la mer et qu'il était en réalité difficile de lui imposer un état de siège hermétique. D'ailleurs le chef de file du groupe terroriste de Fateh El Islam a réussi à disparaître après l'effondrement de ses troupes. Une première version portant sur son décès dans les combats a réussi à calmer l'opinion publique libanaise au début mais rapidement des informations ont fait rebondir l'affaire, confirmées par la femme dudit Chaker El Absi qui niait que son époux soit mort dans les combats. Et comme d'habitude au Liban, les controverses se terminent dans le flou et personne ne sait plus si Chaker El Absi était mort ou s'il avait réussi à s'échapper.

### 13. L'exigence de rigueur dans la sécurité intérieure

Le Liban prend de plus en plus conscience de l'exigence de rigueur dans le contrôle des papiers et de la circulation au sein du pays depuis que le pays a été frappé par une série d'assassinats de personnalités politiques - dont le Président Rafik Hariri - et d'attentats à voitures piégées et explosifs qui ont pris pour cible des populations civiles. Le gouvernement redouble d'efforts pour consolider les troupes, développer leur professionnalisme et appliquer plus de rigueur dans la hiérarchie des responsabilités. Mais ses efforts sont vains tant qu'il y a rupture du consensus national et tant que deux questions n'ont pas été résolues. Cela fait quatre volets difficiles à traiter si nous ajoutons le règlement des différends avec la Syrie. Ces deux questions sont relatives d'une part aux couloirs de ravitaillement de la résistance libanaise, à savoir le Hezbollah qui réclame de maintenir ses armes jusqu'à la libération intégrale du Liban, c'est-à-dire jusqu'à la récupération de Chebaa. Reste à savoir si Chebaa, une fois libérée sera libanaise ou syrienne ou encore en partie libanaise et en partie syrienne mais libérée aux frais des libanais. En outre, les armes aux mains du Hezbollah sont l'objet majeur de la polémique au Liban. D'autre part, la présence des camps palestiniens au Liban disposant librement de leur sécurité intérieure, maintient une très grande brèche dans le contrôle de l'Etat sur son territoire et sur les populations qui y vivent et qui y circulent.

### 14. Les résolutions 1559 et 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies

En août 2004, le Conseil de sécurité a voté la résolution 1559 qui stipulait le retrait total des syriens du Liban et le désarmement de toutes les milices. Cette résolution marquait nettement une attitude intransigeante, voire hostile, à l'égard du régime syrien et du Hezbollah libanais. La période qui suivra sera marquée par des événements tragiques au Liban et notamment par la série des assassinats politiques et des explosions de voitures piégées visant à semer la discorde. Le Hezbollah réagit violemment contre la résolution 1559 en considérant qu'elle tendait à lui ôter un droit légitime, celui de la lutte armée pour la libération des territoires libanais encore occupés par Israël.

De plus, le désarmement des camps palestiniens était une question délicate tant que la question palestinienne n'avait pas encore trouvé de solution équitable et définitive, sachant que les palestiniens ont quitté depuis longtemps la stratégie de la lutte armée en dehors des territoires palestiniens.

La guerre de juillet 2006 donnera lieu à la Résolution 1701 du Conseil de sécurité qui stipulait le retrait des armes d'une zone frontalière qui allait être contrôlée par la FINUL. Les armes du Hezbollah se sont redéployées à l'intérieur. La polémique a grandi depuis sur les armes du Hezbollah et sur la légitimité de la lutte armée pour libérer intégralement le Liban de l'occupation israélienne.<sup>9</sup>

### Conclusion : Le Liban couloir d'insécurité

Que dire de la migration irrégulière dans un pays sans frontières claires et dont la souveraineté reste menacée ?

On voit, à partir des paragraphes précédents combien le Liban a besoin de reprendre le contrôle de ses frontières et de son territoire pour pouvoir se prononcer sur ce qui est régulier et ce qui ne l'est pas. Cela nécessite un appui de la communauté internationale, non en augmentant les exigences à l'égard du Liban et en accroissant la pression sur ce petit pays, mais en se penchant sérieusement sur la question palestinienne et en lui apportant une solution juste et durable.

Le Liban n'est pas pour autant exempt de toute responsabilité. Il doit œuvrer sérieusement pour le rétablissement du **consensus national** en son sein pour pouvoir apporter des solutions immédiates aux

---

<sup>9</sup> Le Hezbollah réclame trois choses pour le moment, avant d'examiner la question de son désarmement : le retrait total d'Israël des régions de Chebba/Kfarchouba, la libération des détenus libanais en Israël, la remise de la carte qui permet d'identifier les endroits où des mines avaient été plantées dans les territoires libanais lors de la guerre de juillet 2006.

problèmes nombreux de sécurité intérieure et pour entamer des négociations avec la Syrie afin de régler les litiges relatifs aux frontières. Le Président libanais Michel Souleiman inscrira cette question à l'ordre du jour de sa réunion avec le Président Assad, lors de la visite officielle qu'il effectuera en Syrie quelques semaines après son investiture.

On constate que le problème de la sécurité est non technique mais politique d'abord. Mais ce qui est évident, c'est que le Liban reste, tant que la question palestinienne n'est pas réglée équitablement, un lieu d'agitation et un couloir d'insécurité pour lui et pour les autres pays. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les préoccupations formulées par le Président Assad concernant les incidents qui ont eu lieu à Tripoli, dans le Liban Nord entre les groupes armés sunnites et d'autres alaouites. Le Président syrien a plus d'une fois exprimé ses craintes que ces incidents menacent la stabilité en Syrie. Il faut ajouter à ces craintes, les propos du Président syrien vers la fin de Septembre au sujet de l'infiltration en Syrie de groupes de terroristes en provenance des frontières avec un pays frère. Cette allusion pointait le Liban du doigt. D'autres propos du Président syrien étaient plus précis et attribuaient à des groupes islamistes radicaux installés au Nord Liban, la responsabilité d'actes terroristes perpétrés en Syrie, notamment un attentat à la voiture piégée à proximité de l'Aéroport de Damas. Un peu avant et un peu après le Liban Nord était lui aussi le théâtre de deux attentats à la voiture piégée.

Il faut remarquer que la rupture du consensus national parmi les composantes communautaires et politiques du pays réduit considérablement l'efficacité de ses institutions publiques et de ses appareils de sécurité et de sûreté générale.

Une action rapide devrait être entamée à trois niveaux à la fois :

4. Au niveau intérieur en vue d'une véritable réconciliation nationale
5. Au niveau régional en vue de normaliser les relations entre le Liban et la Syrie
6. Au niveau international en vue d'interpeller la communauté internationale au sujet de ses responsabilités quant à redoubler d'efforts en vue de trouver des solutions durables au conflit qui tiraille le Proche Orient depuis plus de 60 ans, à savoir le conflit israélo-arabe, et au cœur duquel on trouve la question de Palestine et ses multiples répercussions (réfugiés, guerres de frontières, occupation, agressions répétées contre le Liban, radicalisme religieux, terrorisme(s).. fracture entre les civilisations etc..)

Face à ces problèmes, la question de la migration irrégulière se banalise et elle est en tout cas hors contrôle et hors estimation. On pourrait seulement affirmer que dans l'état actuel des choses, oui, le Liban est un lieu d'immigration irrégulière, mais aussi une migration de transit.

## Références bibliographiques

- Corm G, Histoire du Moyen Orient de l'Antiquité à nos jours , Ed La Découverte, Poche, Paris 2007
- Corm G, Géopolitique du conflit libanais, La Découverte, Paris, 1986.
- Corm, G, La Méditerranée, espace de conflit, espace de rêve, L'Harmattan, 2001, Paris.
- Rabbath E, La formation historique du Liban politique et constitutionnel , publications de l'Université Libanaise, Beyrouth, 1973
- Haffar D and Shehadeh N (dir), Lebanon : a History of Conflict and Consensus, IB Tauris, 1989.
- Kiwan F (dir), Le Liban aujourd'hui, CNRS éditions, 1994, Paris.
- Kouyoumdjian, O.P, Le Liban à la veille et au début de la guerre, mémoire d'un gouverneur 1913-1915, Edition du Centre d'Histoire arménienne Contemporaine, Paris 2003.
- Salibi K, Lebanon: a House of many Mansions, Ed. Nawfal, Beyrouth
- Salibi K, Crossroads to Civil War : Lebanon, 1958-1976, Delmar, Caravan Books, 1976.
- Tueini G, Une guerre pour les autres, Paris, JC Lattès, 1985.
- Zein N.Zein, The Struggle on Syria, traduit en arabe sous le titre الصراع الدولي في الشرق الأوسط وولادة دولتي لبنان وسوريا، دار النهار، بيروت، 1975
- Tueni, G, القرار 425 ، المقدمات ، الخلفيات، الوقائع، الأبعاد ، Dar an Nahar, Beirut, 1997.
- Accord de Taef, signé en 1989 en Arabie Saoudite.
- Résolutions 1559 et 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies (1559/2004, 1701/2006).